



Brest, le 24 mai 2024

Objet : non scolarisation de jeunes allophones sur le bassin brestois

Madame la Directrice Académique,

Nos organisations syndicales CGT éduc'action29, FSU29, Sgen CFTD 29, Sud éducation 29 et Unsa éducation 29 souhaitent une nouvelle fois vous alerter sur la situation très préoccupante des jeunes allophones de moins de 16 ans (et les autres) qui, parfois pendant toute une année scolaire, n'accèdent pas au statut d'élèves faute de place pour les accueillir. Et le même scénario se répète malheureusement une rentrée scolaire après l'autre. La plupart de ces jeunes sont des mineur-es non accompagné-es, d'autres sont arrivé-es en France avec leur famille et tous attendent désespérément une place à l'école.

[Le décret du 11 octobre 2012](#) l'indique pourtant clairement : « *L' obligation d'accueil dans les écoles et établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour les autres élèves. [...] L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants. [...] L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.*

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. »

Dans la réalité du bassin brestois, nous sommes bien loin du cadre légal et la situation est très préoccupante. Ils sont plus d'une vingtaine (dont beaucoup n'avaient pas 16 ans) à avoir été reçus au CIO depuis plusieurs mois, certains dès le mois d'octobre et à être encore à ce jour dans l'attente d'une scolarisation. Une préconisation a pourtant été faite à l'issue de leur entretien au CIO mais ces jeunes, soumis à l'obligation scolaire, auront passé toute l'année scolaire à attendre en vain une place à l'école.

Chaque année, il y a une énorme tension sur le niveau 3e à Brest. Des jeunes d'âge 3^{ème} sont affectés en 4^{ème}, d'autres sont abandonnés dans l'attente. Comment accepter que notre système scolaire ne réponde pas à ses obligations légales d'accueil ? Le décret de 2012 prévoit bien pourtant que ces élèves aient leur place au sein de nos établissements.

Par ailleurs, dès le mois d'octobre, il n'y avait plus de places dans les deux UPE2A-NSA (élèves allophones non ou peu scolarisé-es antérieurement) des collèges Penn ar Ch'leuz et Saint-Pol-Roux. Malgré l'ouverture de l'UPE2A au collège de l'Iroise, la situation est très tendue également dans les trois UPE2A collèges (élèves scolarisé-es antérieurement) de l'Harteloire, Joséphine Baker et l'Iroise.

L'UPE2A lycées (Dupuy de Lôme, Vauban-Lesven + élèves d'autres lycées) déborde également. L'ouverture d'une nouvelle UPE2A au collège La Fontaine Margot ne suffira pas à pallier le réel manque de moyens pour accueillir dignement ces élèves qui ont les mêmes droits et obligations que les élèves français : l'obligation scolaire et le droit d'étudier.

A quelques jours de la fin de la saisie des vœux d'affectation sur Affelnet, les psy-EN et les enseignant·es de FLS sont mis·es à contribution pour « évaluer » le niveau d'une quarantaine de jeunes qui n'ont pas pu être scolarisé-es en 3e et qui risqueraient de n'avoir aucune affectation à la rentrée prochaine sans cela. Est-ce sérieux ? Nous demandons à ces jeunes de revenir au CIO, après une année d'attente, pour les évaluer à nouveau, les questionner, une fois encore, et les faire « rentrer » dans Affelnet sachant que tous n'auront évidemment pas une place en CAP ou en seconde professionnelle. Nous les faisons entrer dans un nouveau cycle d'attente sans garantie de pouvoir construire un projet d'orientation qui leur corresponde. Les moyens manquent pour accueillir et former ces élèves pourtant si désireux d'apprendre.

Pour nos organisations syndicales CGT éduc'action29, FSU29, Sgen CFDT 29, Sud éducation 29 et Unsa éducation 29, il est inacceptable de les savoir dans l'attente, sans perspective, coincés dans leur chambre d'hôtel et nourris intellectuellement grâce à la seule bonne volonté des bénévoles d'associations, alors qu'ils attendent tellement de l'école.

Veillez croire, Madame la Directrice, à notre profond attachement au service public de l'Éducation nationale.

Les organisations syndicales du Finistère
CGT éduc'action 29,
FSU 29,
Sgen CFDT 29,
Sud éducation 29
et Unsa éducation 29